

ASSEMBLEE GENERALE DU 4 Août 2025



ASSOCIATION DES AMIS DU
VIEUX POËT-LAVAL

PROCÈS VERBAL

Le 7 Août 2025

L'Assemblée Générale annuelle du 4 Août 2025 s'ouvre à 17h30 sous la présidence de Guillaume Devred-Smith.

27 membres sont présents et 13 sont représentés,
Le quorum est atteint.

La mairie s'est déplacée.

Guillaume Devred-Smith souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance par le rapport moral

1°) RAPPORT MORAL

SUJETS ABORDÉS :

TRAVAUX ET PRÉSERVATION DU PATRIMOINE

POINT SUR LA QUESTION DES CIRCULATIONS ET L'ATTRIBUTION DE PLACES DE PARKING RÉSIDENTS.

ENTRETIEN ET DÉBROUSSAILLAGE DES RUES ET CHEMINS

REFLEXION SUR LA TOUR DITE SANS TOIT ET DE SON JARDIN

L'ANNIVERSAIRE DU CENTENAIRE DE L'ASSOCIATION

1.1. : TRAVAUX ET PRÉSERVATION DU PATRIMOINE

Etat des lieux :

- ✓ Le toit du Temple
- ✓ Les remparts
- ✓ L'arche de la rue du château
- ✓ La rue basse du pavé,
- ✓ La rue de la chalanque,
- ✓ La rue du petit portail
- ✓ La place des Commandeurs.

L'ensemble de ces espaces a été rénové et viabilisé de façon très satisfaisante par la mairie que nous avons remerciée.

Quelques aménagements pourront être faits à la demande des adhérents (emplacement des bancs notamment) auprès de la mairie qui attend nos suggestions.

Reste à faire

- ✓ La rue Neuve
 - ✓ La place Yvon Morin
 - ✓ La fin de la rue du Petit Portail
 - ✓ La rue de l'Ancien Temple
 - ✓ La consolidation de la Chapelle St Jean
 - ✓ La mise en eau du Lavoir
 - ✓ L'occultation des poubelles
- Autant de travaux à budgeter et provisionner par la mairie au cours de la prochaine mandature.



1.2. : POINT SUR LA QUESTION DES CIRCULATIONS ET L'ATTRIBUTION DE PLACES DE PARKING RÉSIDENTS.

Suite à nos demandes répétées :

- ✓ D'obtenir un plan et une signalétique de circulation permettant de diriger les visiteurs vers le parking de Fontlaye
- ✓ D'obtenir des emplacements dédiés pour les résidents avec panneaux "Réservés Résidents"
- ✓ D'obtenir des badges de cirulation réservés pour les résidents

Nous n'avons pu obtenir que des accords oraux par la Mairie , sans aucun suivi effectif, malgré notre insistance devant la forte demande et attente de la part des résidents et commerçants.

Le 1er adjoint à la mairie, Mr. Richard Bouquet, présent dans cette Assemblée a pris note de cette demande.

1.3. : ENTRETIEN ET DÉBROUSSAILLAGE DES RUES ET CHEMINS

La décision de définir 3 zones d'entretien à partir du plan du village,

- ✓ Une zone de débroussaillage par la mairie
- ✓ Une zone d'embellissement, d'entretien et de fleurissement par un jardinier financé par l'Association
- ✓ Une répartition des zones d'entretien sous la responsabilité de chaque habitant (nettoyage devant chez soi)

est remise en question car non suivie d'effets.

Proposition est donc faite pour que l'entretien, le nettoyage et le débroussaillage du village, de ses ruelles et de ses calées soient confiés en totalité aux employés municipaux, à charge pour l'Association de les briefer mais également de les encourager et de les remercier

L'Assemblée vote OUI à cette mesure.

1.4. : REFLEXION SUR LA TOUR DITE SANS TOIT ET DE SON JARDIN

La réception le 1er Août du devis de réfection de la Tour Sans Toit présenté par l'entreprise CHAZET incite à s'interroger sur la capacité de l'Association à financer l'entretien de la Tour et de son Jardin et à en garder la propriété.

QUANTITATIF

Affaire n°22-022 - POËT-LAVAL - sécurisation de la tour du jardin

Lot n°01 - MAÇONNERIE GROS OEUVRE

Code	Désignation	Unité	Quantité	Qté Entreprise	P.U. HT	Montant
01.1	INSTALLATION DE CHANTIER					
01.1.1	Installation générale de chantier, clôture alimentation en énergie & eau					
01.1.2	Location d'algeco 2 mois					
01.1.3	Constat d'huissier					
01.1.4	DICT permission de voirie signalisation arrêté municipaux pour condamnation de la route					
01.1.5	Echafaudage de pied multidirectionnel de classe 5 pour deux mois					
01.1.6	Nettoyage de fin de chantier					
Sous Total						9 960,00 €
01.2	PRÉPARATION					
01.2.1	Purge préalable, dévégétalisation sur échafaudage si nécessaire					
01.2.2	Brossage léger des enduits conservés					
Sous Total						3 968,00 €

QUANTITATIF

Affaire n°22-022 - POËT-LAVAL - sécurisation de la tour du jardin

Lot n°01 - MAÇONNERIE GROS OEUVRE

Code	Désignation	Unité	Quantité	Qté Entreprise	P.U. HT	Montant
01.1	INSTALLATION DE CHANTIER					
01.1.1	Installation générale de chantier, clôture alimentation en énergie & eau					
01.1.2	Location d'algeco 2 mois					
01.1.3	Constat d'huissier					
01.1.4	DICT permission de voirie signalisation arrêté municipaux pour condamnation de la route					
01.1.5	Echafaudage de pied multidirectionnel de classe 5 pour deux mois					
01.1.6	Nettoyage de fin de chantier					
Sous Total						9 960,00 €
01.2	PRÉPARATION					
01.2.1	Purge préalable, dévégétalisation sur échafaudage si nécessaire					
01.2.2	Brossage léger des enduits conservés					
Sous Total						3 968,00 €
01.3	TRAITEMENT EXTERIEURS DES MAÇONNERIES DE LA TOUR COTE RUE					
01.3.1	Réalisation d'un enduit à pierre vue au mortier de chaux naturelle et sable d'ambonil					
01.3.2	glacis à la chaux pour protection des pierres en corniches					
01.3.3	Reprises de pierres instables en recherche (provision)					
01.3.4	Fourniture de pierre calcaire de réemploi complémentaire					
01.3.5	Remaillage de fissure au mortier de chaux (provision)					
01.3.6	Injections de coulis					
01.3.7	Gommage des parois et patine ombre naturelle					
Sous Total						16 752,80 €
01.4	TRAITEMENT DES ENCADREMENTS					
01.4.1	Purge des joints et dégarnissage complémentaire					
01.4.2	reprise des encadrements abimés au mortier pierre					
01.4.3	Regarnissage côté intérieur des pierres des ébrasements d'ouvertures et allèges à la chaux entre le linteau et le sol					
01.4.4	Réalisation d'un glacis sur les pierre d'appuis des ouvertures avec voliges sapin et bretelles zinc					
Sous Total						6 247,00 €
Sous Total						
TOTAL H.T. En Euros						36 927,80 €
TVA à 20,00 %						7 385,56 €
TOTAL T.T.C. En Euros						44 313,36 €

Devant un tel montant, il a été décidé qu'un nouvel appel d'offre serait effectué en comparaison de ce devis dès le mois de septembre 2025 et que des demandes de subventions seraient effectuées à la suite, pour permettre d'établir le montant réel que l'Association serait amenée à débourser.

En tout état de cause au cours de cette Assemblée, il a été nécessaire de s'interroger sur l'opportunité de conserver ce bien, sachant que l'ensemble parcelle et tour est estimé à 38.000€

Pour aider à la prise de décision, une analyse des avantages et des inconvénients à conserver ce patrimoine a été présentée à l'Assemblée:

Les arguments en faveur du maintien de la parcelle dans notre

Patrimoine :

- ✓ Son acquisition, son entretien et son ouverture ponctuelle ont contribué à notre visibilité, à notre reconnaissance locale, et à la légitimité de nos actions.
- ✓ Sa vente représenterait un tournant important, qui pourrait être perçu comme un désengagement patrimonial et réduire notre ancrage dans le village.
- ✓ Nous perdrons un levier de subventions pour de futurs projets concernant la Tour, dans un village classé, où les financements sont possibles.
- ✓ Une fois vendue, la tour pourrait être transformée ou modifiée,
- ✓ Enfin, nous perdrons un lieu de convivialité.

Les arguments en faveur de la vente:

- ✓ Le coût de l'entretien ou de la sécurisation du site sont de notre responsabilité et ponctionne lourdement notre budget.
- ✓ La vente offrirait la possibilité de dégager des ressources financières pour d'autres actions.

- ✓ Elle permettrait de ne pas porter seuls une charge et une responsabilité qui pourraient être assumées par la collectivité ou à défaut par un particulier.
- ✓ Enfin, aucun projet immédiat n'est envisagé par l'Association à propos de la Tour.

Dans ce contexte, il a été proposé de voter à bulletin secret sur **le principe** de la vente ou sur **le principe** du maintien de la parcelle dans le patrimoine de l'Association.

En fonction du résultat du vote différentes hypothèses seraient envisageables et débattues au cours d'une Assemblée Générale Extraordinaire dans les 12 mois.

D'ici là, un nouvel appel d'offre aurait été fait pour valider la réalité du coût des travaux, et permettre de choisir entre différentes hypothèses.

Si le **choix de principe** devait se porter sur la vente, 3 hypothèses seraient proposées :

- ✓ **Hypothèse 1 à privilégier** : vente à la mairie en l'état, celle-ci se chargeant d'obtenir les subventions nécessaires aux travaux
- ✓ **Hypothèse 2** : vente à un habitant du vieux village en l'état via une agence immobilière, à charge pour l'acheteur d'effectuer les travaux à son compte,
- ✓ **Hypothèse 3** : Prise en charge par l'Association du montant des travaux revus à la baisse, recherche de subventions et vente à un habitant via une agence immobilière.

Si le **choix de principe** devait se porter sur le maintien dans le patrimoine de l'Association, celle-ci prendrait en charge le montant des travaux revus à la baisse, rechercherait les subventions possibles et ferait également appel aux dons et au ménénat.

L'opportunité de ce vote a été longuement débattue, et après délibérations, le principe de ce vote a été validé;

Résultats du Vote à bulletins secrets :

- ✓ **En faveur de la vente = 22 voix**
- ✓ **En faveur du maintien : 16 voix**

1.5.: POINT SUR L'ANNIVERSAIRE DU CENTENAIRE DE L'ASSOCIATION

Suite à l'impossibilité de réserver le château pour l'exposition de photos organisée par Bernard Cesa, commémorant le centenaire de l'Association, pendant cette année 2025, nous sommes convenus avec la Mairie de reporter à Août 2026 la date de cette exposition et donc de cet anniversaire.

Nous disposerons du château dans sa totalité à partir du 18 Août 2026, et ce jusqu'aux journées du Patrimoine

Le budget prévu est évalué entre 7 000€ et 9 000€.

Dans ce contexte, il a été proposé de nous concentrer tous les efforts pour cet anniversaire sur l'exposition elle-même et sur son lancement.

Calendrier :

- ✓ Les 18 et 19 Août : Accrochage
- ✓ Le 20 Août au soir : Soirée festive pour le lancement.

Déroulement :

- ✓ Invitations et modalités à définir en fonction des moyens humains et financiers (sachant que la mairie se propose d'ores et déjà de financer 30 invitations).
- ✓ Gratuité si possible de cette exposition pour l'ensemble des habitants du Poët Laval (modalités à définir avec l'équipe de la Municipalité).
- ✓ A partir du 21 Août ouverture de l'exposition au public, payante à hauteur de 4€ rétrocédés à la Marie en échange de la rémunération d'une de ses employée pour assurer une présence continue à l'entrée comme pour toutes les autres expositions annuelles.

Vote positif pour l'ensemble de la proposition du point 5.

Un affinement du devis et un budget définitif sera à déterminer rapidement à la suite.

I. VOTE POSITIF À LA MAJORITÉ POUR LE RAPPORT MORAL

2°) RAPPORT FINANCIER

Nombre d'adhérents : 72

Bilan des visites du château/Village = 132

EXERCICE 2024	
ACTIVITE au 31 Décembre	
DEPENSES en euros	
Assurance	237,53
Cotisations (OT)	40,00
Maintenance informatique	250,00
Achat pochettes	
Eau	34,82
Frais banque	84,00
Réceptions	79,35
Entretien jardin	0,00
Divers papeterie	10,40
TOTAL	736,1
RECETTES en euros	
Cotisations	1365,00
visites	822,00
DONS	82,00
Vente pochettes	24,00
Vente livre Alain Tillier	160,00
Subvention mairie	0,00
Intérêts Livret A	324,41
TOTAL	2777,41
RESULTAT EXCEDENTAIRE	2041,31

EXERCICE 2024	
TRESORERIE	
au 31Décembre2024	
	Euros
LIVRET A	12888,24
Cpte COURANT	3641,25
CAISSE	47,73
TOTAL	16577,22
TRESORERIE 2023	14535,61
excédent 2023	2041,61
TOTAL	16577,22

I. VOTE POSITIF À L'UNANIMITÉ POUR LE RAPPORT FINANCIER

3°) NOUVELLES ELECTIONS :

Deux membres du Conseil d'Administration ont souhaité démissionner de leur fonction.

Il s'agit de :

- ✓ Françoise CHAMBEU
- ✓ Blandine ROSANVALLON

Un nouveau membre a souhaité se présenter :

Loïc LAMBARD

Loïc LAMBARD est élu à l'unanimité au Conseil d'Administration.

Suite à de nombreuses années de services rendus à l'Association des Amis du Vieux Village, qu'il a incarnée avec passion l'Assemblée propose la nomination de **Bernard Cesa** au titre de **Président d'Honneur**.

Bernrad CESA est élu à l'unanimité Président d'Honneur.

6°) QUESTIONS DIVERSES:

- ✓ Urgence à viabiliser l'extrémité Est de la rue du rempart car l'écoulement des eaux est dirigé vers le mur de la propriété de Mr et Mme Guillot qui de ce fait est endommagé de ce fait et leur cave inondée.
 - ✓ Le mur de pierres au dessus de la zone du pique nique est fragilisé et des éboulis de pierres sont fréquents.
 - ✓ Il est nécessaire de remonter le mur.
-

Pour mémoire, Guillaume Devred-Smith enverra à Richard Bouquet une notre récapitulative sur les points sur les quels nous attendons des réponses de la Mairie que nous remercions par avance :

- ✓ Vente de la Tour sud
 - ✓ Places résidents, signalisation, circulation , parkings,
 - ✓ Entretien végétal,
 - ✓ Planification de la fin des travaux des ruelles
 - ✓ Participation au budget du centenaire
-

La Séance a été levée à 19h30. Un pot de l'amitié a été organisé dans le jardin du château.